

Configuration requise : Pc – Smartphone – Tablette + connexion internet

Niveau : Débutant

Temps :

Attention Solid'Info ne peut être tenu responsable en cas de dommage, si vous ne savez pas ou craignez une erreur, ne tentez rien !

Dans le cadre des mesures prises pour lutter contre la propagation du coronavirus, les sorties sont interdites sauf pour certains motifs précis et limités. Dans ce cadre après les attestations imprimées ou sur papier libre, il est désormais possible de générer une attestation en ligne sur son smartphone ou tablette. Je vais essayer ici de vous dérouler la marche à suivre.

➤ Smartphone ou tablette

1. Aller sur <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>
2. Vous arriverez sur une page avec un formulaire à remplir comme sur l'attestation

papier

Remplissez en ligne votre attestation numérique :

Prénom

Nom

Date de naissance (au format
jj/mm/aaaa)

Lieu de naissance

3. En défilant la page vers le bas vous aurez ensuite à cocher le motif de votre sortie exceptionnelle. Pour rappel un seul motif par attestation !!!!!

Choisissez un motif de sortie

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées ([liste sur gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)).
- Consultations et soins ne pouvant

4. En bas du formulaire, comme sur la version papier, il faudra indiquer la date de la sortie et l'heure exacte.

Tutoriel

- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Date de sortie

06/04/2020 ✓

Heure de sortie

10:58 ✓

Générer mon attestation

Ministère de l'Intérieur - DNUM - SDIT



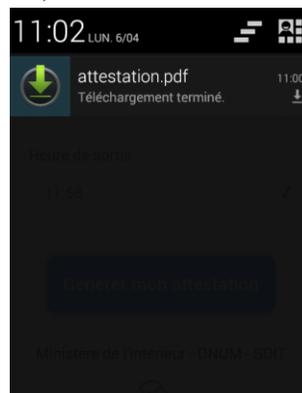
5. En cliquant sur « Générer mon attestation » un fichier PDF va être téléchargé sur votre smartphone ou tablette.

Ministère de l'Intérieur - DNUM - SDIT



L'attestation est téléchargée
sur votre appareil.

6. Idéalement pour la retrouver facilement et ainsi pouvoir la présenter en cas de contrôle, je vous conseille de la faire juste avant de sortir. Ainsi vous pouvez directement y accéder en faisant glisser votre écran vers le bas et cliquer sur le fichier qui s'ouvrira directement. Sinon si elle n'apparaît plus ici il faudra aller la retrouver dans vos fichiers (en général dossier « Téléchargements » ou « Downloads »)



7. Une fois l'attestation ouverte, toutes les informations seront lisibles et un QR code permettra au force de l'ordre de vérifier la légalité de votre attestation.



○ Depuis un ordinateur

Pour X raisons, peut être préféreriez-vous la faire depuis votre ordinateur puis la récupérer sur votre mobile ou tablette. Pour cela les étapes précédentes 1 à 5 sont identiques, sauf que le fichier sera enregistré dans le dossier « Téléchargements ». Pour la récupérer sur votre smartphone, 3 possibilités.

1. Vous recevez vos mails sur le smartphone, dans ce cas faites vous un mail à vous-même. Ouvrez le sur le téléphone et cliquer sur le document.
2. Votre ordinateur possède l'option Bluetooth, activer le sur les deux périphériques, puis clic droit sur le document « envoyer vers » sur le pc. Votre téléphone va vous demander d'accepter et le document sera enregistré dans le dossier « Bluetooth »
3. En reliant votre tablette ou smartphone au pc via le câble et effectuer un copier-coller du fichier sur le pc vers un dossier type « Téléchargements » de votre mobile.

Informations supplémentaires

-  Même si on sait faire on ne modifie pas une attestation numérique, on doit **IMPERATIVEMENT** en générer une nouvelle à chaque fois
-  Cette facilité numérique n'est pas un appel à multiplier les sorties, le mot d'ordre de rester chez soi demeure.
-  Via cette méthode vous pouvez accéder plus facilement à la liste des magasins dans lesquels vous pouvez vous rendre (cf capture d'écran 2)